



Signataires : Marc Saudan, Raphaël Dunand, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Laurent Seydoux, Djawed Sangdel

Date de dépôt : 18 juin 2025

Proposition de motion **pour un soutien au programme de dépistage du cancer du sein** **après l'introduction du TARDOC**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la justification et le bénéfice pour la population du programme de dépistage du cancer du sein par mammographies n'est pas à démontrer ;
- que ce programme procède à près de 16 000 examens par année ;
- que l'introduction du tarif TARDOC entraîne une baisse notable de la rémunération de cet examen par rapport à l'ancien tarif TARMED passant de 156,56 francs à 113,31 francs ;
- que cette même tarification TARDOC entraîne une différence de prix inférieure pour une mammographie de dépistage (76,16 francs) versus une mammographie diagnostique (113,31 francs) ;
- qu'il y a un risque de voir disparaître le montant du point technique de 17,30 francs servant au fonctionnement du programme et à la relecture des examens découlant du règlement fixant le tarif relatif au remboursement des mammographies de dépistage du cancer du sein (K 1 15.18) ;
- qu'il existe un risque certain d'une dénonciation de la part des assurances-maladie de la convention de remboursement décrite dans le règlement (K 1 15.18) comme cela se voit déjà dans les cantons alémaniques et du Tessin,

invite le Conseil d'Etat

- à intercéder auprès du Conseil fédéral afin de faire modifier dans la structure tarifaire la différence en défaveur de la mammographie de dépistage par rapport à la diagnostique ;
- à prévoir une modification du règlement fixant le tarif relatif au remboursement des mammographies de dépistage du cancer du sein (K 1 15.18) afin de pouvoir compenser la différence de prix en cas de non-modification du TARDOC de 37,15 francs et le point technique de 17,30 francs, soit 54,45 francs pour 16 000 mammographies ;
- à défaut, à prévoir dans le budget 2026 un montant approximatif de 871 200 francs pour soutenir le programme de dépistage du cancer du sein laissant le temps à d'éventuelles négociations avec les assurances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le programme de dépistage du cancer du sein est coordonné par la **Fondation genevoise pour le dépistage du cancer**, mandatée par l'État de Genève. Ce programme effectue environ 16 000 mammographies par an. L'efficacité de ce programme dans la réduction de la **mortalité liée au cancer du sein** par une détection précoce n'est plus à démontrer avec une diminution de 20% à 40%. Ce programme s'adresse à toutes les **femmes de 50 à 74 ans** résidant dans le canton de Genève, ou frontalières travaillant à Genève et assurées à la LAMal qui se voient systématiquement **inviter tous les deux ans** à une mammographie de dépistage. Il garantit un dépistage **équitable et de haute qualité**, avec évaluation et contrôle rigoureux des centres partenaires et se voit régi par le règlement fixant le tarif relatif au remboursement des mammographies de dépistage du cancer du sein (RTRMD) K 1 15.18, modification du 29 août 2023. Le coût est **remboursé à 90%** par l'assurance de base (LAMal), hors franchise, et la Fondation œuvre aussi pour l'accès des personnes **non assurées** ou **vulnérables économiquement**, notamment via des dons.

L'introduction du TARDOC qui est un nouveau système de tarification pour les prestations médicales ambulatoires et qui entrera en vigueur en Suisse le 1^{er} janvier 2026 va remplacer l'actuel TARMED visant à rendre la facturation plus juste et plus moderne. Ce système de facturation va entraîner une baisse notable des prix des examens radiologiques ; en effet, la radiologie est l'un des secteurs les plus **technologiquement avancés** et automatisés. Certains actes sont aujourd'hui **beaucoup plus rapides** et nécessitent moins d'intervention humaine qu'au moment de la création du TARMED. Ainsi le **TARDOC veut adapter la tarification à la réalité actuelle des pratiques**, en réduisant la rémunération des actes dont le coût réel a baissé. Pour une mammographie le prix passera de 156,56 francs (TARMED) à 113,31 francs (TARDOC).

Cette motion n'est pas là pour contester cette baisse, mais pour pallier une anomalie à l'intérieur de ce tarif. En effet, pour le même examen, soit la mammographie, cette dernière est rémunérée 113,31 francs si elle est demandée sur une indication de diagnostic et seulement 76,16 francs en cas de dépistage, soit une baisse supplémentaire de 37,15 francs.

Comme indiqué plus haut, le règlement fixant le tarif relatif au remboursement des mammographies de dépistage du cancer du sein (RTRMD) K 1 15.18, modification du 29 août 2023, avait fixé un montant forfaitaire de 197,15 francs pour la réalisation des mammographies de

dépistage du cancer du sein, qui est l'addition du prix TARMED de la mammographie de 156,56 francs, des relectures des clichées de 23,29 francs et d'un point technique de 17,30 francs pour l'organisation du programme. A noter que c'est la **Fondation genevoise pour le dépistage du cancer** qui facture aux assurances puis qui rétribue les instituts de radiologie participant au programme.

Les assurances vont être tentées, comme cela se passe dans d'autres cantons tentés de dénoncer ce prix, puisque le TARDOC leur permet de rembourser uniquement 76,16 francs pour la mammographie de dépistage et les partenaires privés du programme (radiologues) tentés de vouloir uniquement faire des mammographies diagnostiques pour éviter la perte supplémentaire de 37,15 francs.

Ainsi, pour éviter un risque de voir ce programme ne plus pouvoir fonctionner, il faut prévoir un montant d'environ de 871 200 francs permettant d'assurer la compensation de cette différence dans la tarification TARDOC entre la mammographie de dépistage et diagnostique de 37,15 francs et le point technique de 17,30 francs, soit 54,45 francs pour 16 000 mammographies en cas rupture de conventions par les assurances.

Comme souvent évoqué dans notre parlement, la prévention est un pilier essentiel pour notre système de santé, il convient dès lors de la protéger quand elle est menacée.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de faire un bon accueil à la présente proposition de motion.